



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2020-09

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports

IDF-2020-09-07-002 - ARRÊTÉ N°20001269 donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports (2 pages)

Page 3

Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2020-09-08-004 - DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (2 pages)

Page 6

IDF-2020-09-07-001 - Décision de délégation de signature prise en application de l'arrêté directorial du 25 août 2020 portant organisation des services de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (interim de la cheffe du service des ressources budgétaires et logistiques, assistante de prévention) (1 page)

Page 9

Direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports

IDF-2020-09-07-002

ARRÊTÉ N°20001269

donnant délégation de signature à certains collaborateurs
de M. Philippe LEGUÉ,
directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports

**DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-AÉROPORTS**

RUE DU SIGNE – BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

ARRÊTÉ N°20001269

**donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUÉ,
directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;
- Vu le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- Vu le décret modifié n°2007-1665 du 26 novembre 2007 portant organisation des services déconcentrés de la direction générale des droits et droits indirects (DGDDI) ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2018-99 du 14 février 2018 modifiant l'annexe I au décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics du 26 mars 2018 portant désignation, à compter du 26 mars 2018, de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes et droits indirects, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2020-08-17-020 du 17 août 2020 portant délégation de signature à M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme « opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n°723).

Sur proposition de l'administrateur général des douanes, directeur interrégional ;

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie à l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-020 du 17 août 2020, sera exercée par M. Jean-Luc CORNILLOU, administrateur supérieur des douanes - directeur régional, M. Jean-François RUBLER, administrateur supérieur des douanes - directeur régional, M. Jean-Claude CAZALBOU, administrateur supérieur des douanes - directeur régional, Mme Évelyne SARTI, administratrice des douanes, M. Stéphane DUBOIS, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, Mme Fanny COUTURIER, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, Mme Anne-Sophie VITOUX, inspectrice principale de 2^{ème} classe, Mme Élisabeth ROGANI, inspectrice régionale de 1^{ère} classe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-020 du 17 août 2020 sera exercée, pour les dépenses dont le montant unitaire est inférieur à 3 000 euros, par Mme Laurence AUTHIER, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, Mme Soizic LEFRANÇOIS, inspectrice, Mme Soumeya ATTAFI, inspectrice, M. Philippe DEBUYSER, contrôleur principal, Mme Moemoea TEISSIER, contrôleur.

Article 3 : Toutes dispositions réglementaires, contraires et antérieures sont abrogées.

Article 4 : L'administrateur général des douanes, directeur interrégional et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au " bulletin d'informations administratives " des services de l'État.

Fait à Roissy, le 7 septembre 2020.

Pour le Préfet d'Île-de-France
et par délégation,

Le directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports,

SIGNÉ

Philippe LEGUÉ

Direction Spécialisée des Finances Publiques pour
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2020-09-08-004

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le Directeur de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT,

Vu le décret du 4 juin 2018 portant nomination de M. François MORIN, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. François MORIN, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

DECIDE :

1. En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris en date 9 novembre 2018, seront exercées par :

- M. Fabrice LAUVERNIER, Administrateur des Finances Publiques, Fondé de pouvoir,
- Mme Sandrine BOURGEON, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division « gestion des moyens »,
- Mme Muriel GIBELIN, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du service « Ressources budgétaires et logistique » par intérim,
- M. William RAPILLARD, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service « Ressources budgétaires et logistique », par intérim,

- Mme Florence SAUVAGE, Contrôleur stagiaire des Finances Publiques, adjointe au responsable du service « Ressources budgétaires et logistique »,
- Mme Sylvie TSIANG, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du service « Ressources humaines»,
- Mme Christine GRENET, Contrôleur Principal des Finances Publiques, adjointe à la responsable du service « Ressources humaines»,
- Mme Françoise MAILLARD, Contrôleur Principal des Finances Publiques, adjointe à la responsable du service « Ressources humaines».

Fait à Paris, le 8 septembre 2020

Signé

François MORIN

Direction Spécialisée des Finances Publiques pour
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2020-09-07-001

Décision de délégation de signature prise en application de
l'arrêté directorial du 25 août 2020
portant organisation des services de la direction spécialisée
des finances publiques pour l'Assistance
publique-Hôpitaux de Paris (interim de la cheffe du service
des ressources budgétaires et logistiques,
assistante de prévention)



Objet : décision de délégation de signature prise en application de l'arrêté directeur du 25 août 2020 portant organisation des services de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (interim de la cheffe du service des ressources budgétaires et logistiques, assistante de prévention)

Le Directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret du 4 juin 2018 portant réintégration et nomination de M. François MORIN en qualité de directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. François MORIN, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur du 25 août 2020 portant organisation des services de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris,

Décide :

Article 1^{er} - L'article 4 de ma décision de délégation de signature du 26 août prise en application de l'arrêté du 25 août 2020 susvisé est complété comme suit :

Mme Sylvie TSIANG, assistante de prévention par intérim.

M. William RAPILLARD, chef du service des ressources budgétaires et logistiques par intérim.

Reçoit délégation spéciale pour engager les dépenses s'imputant sur le budget de fonctionnement de la Direction, M. William RAPILLARD lorsque le montant est inférieur à 2 000€.

Article 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris le 7 septembre 2020,

L'Administrateur Général des Finances Publiques

Signé :

François MORIN